

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1134

1<sup>er</sup> juin 2010

### SOMMAIRE

<b>Albabe S.A.</b> .....	<b>54429</b>	<b>Dosantos Investments S.à r.l.</b> .....	<b>54424</b>
<b>Alsages S.à r.l.</b> .....	<b>54429</b>	<b>D’Pettener Schlesserei S. à r.l.</b> .....	<b>54425</b>
<b>Andmar s. à r.l.</b> .....	<b>54428</b>	<b>Druster HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>54386</b>
<b>Anh-My S.A.</b> .....	<b>54429</b>	<b>Dumaplast International S.A.</b> .....	<b>54416</b>
<b>Archid S.A.</b> .....	<b>54428</b>	<b>Entreprise de Construction et de Génie Ci- vil Ben Scholtes SA</b> .....	<b>54424</b>
<b>Ardath S.A.</b> .....	<b>54428</b>	<b>EURODITEC Holding A.G.</b> .....	<b>54416</b>
<b>Barrister Investment S.A.</b> .....	<b>54427</b>	<b>Five Stars S.A.</b> .....	<b>54387</b>
<b>BCF II Lux I S.à r.l.</b> .....	<b>54427</b>	<b>Gianni Bulgari International Holding S.A.</b> .....	<b>54427</b>
<b>BCF II Lux I S.à r.l.</b> .....	<b>54427</b>	<b>Global Ventures S.A.</b> .....	<b>54407</b>
<b>BCF II Lux I S.à r.l.</b> .....	<b>54427</b>	<b>Hitec Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54387</b>
<b>BD Investment S.A.</b> .....	<b>54426</b>	<b>Immowest Lux I S.à r.l.</b> .....	<b>54426</b>
<b>BLUE LOTUS Spf S.A.</b> .....	<b>54426</b>	<b>Juridical &amp; Corporate Services s.à r.l.</b> ....	<b>54430</b>
<b>BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>54408</b>	<b>Kreafin Group S.A.</b> .....	<b>54416</b>
<b>Bureau de Service International S.A.</b> ....	<b>54386</b>	<b>Maldovan S.A.</b> .....	<b>54387</b>
<b>Celine-Immo S.A.</b> .....	<b>54388</b>	<b>Motorbusiness S.à r.l.</b> .....	<b>54432</b>
<b>CF Fund Services</b> .....	<b>54426</b>	<b>Novaro Invest S.A.</b> .....	<b>54432</b>
<b>C.K. Finance S.A.</b> .....	<b>54430</b>	<b>Raiffeisen Re S.A.</b> .....	<b>54425</b>
<b>Compagnie des Trois Collines S.A.</b> .....	<b>54425</b>	<b>SEB 6 - SICAV - FIS</b> .....	<b>54432</b>
<b>Compagnie Nicosie S.A.</b> .....	<b>54425</b>	<b>Shackleton S.à r.l.</b> .....	<b>54388</b>
<b>Coralis S.A.</b> .....	<b>54425</b>	<b>State Street Global Advisors Luxembourg SICAV</b> .....	<b>54428</b>
<b>CPI Holding Luxembourg S.A.</b> .....	<b>54386</b>	<b>Station SA</b> .....	<b>54431</b>
<b>Criteria S.à r.l.</b> .....	<b>54407</b>	<b>Sunlight Energy S.A.</b> .....	<b>54432</b>
<b>Dairy Group S.A.</b> .....	<b>54424</b>	<b>Théola S.à r.l.</b> .....	<b>54430</b>
<b>Day Time S.A.</b> .....	<b>54429</b>	<b>Trafalgar Capital S.à r.l.</b> .....	<b>54431</b>
<b>Diajewel S.A.</b> .....	<b>54424</b>	<b>TRM Europe S.A.</b> .....	<b>54431</b>
<b>Diaverum Holding S.à r.l.</b> .....	<b>54430</b>		
<b>Direl HoldCo S.à r.l.</b> .....	<b>54407</b>		

**CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 149.373.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 3 mai 2010.*

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Olivier FERRER et de Madame Isabelle Charlier de leurs fonctions d'Administrateurs avec effet au 3 mai 2010.

2. L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateurs, avec effet au 3 mai 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société:

-Monsieur Nicolas Poncelet, né à Arlon (Belgique) le 16 juin 1979, manager, résidant professionnellement au 37 rue d'Anvers L-1130 Luxembourg,

-Monsieur Cyril Palcani, né à Amnéville (France) le 12 juillet 1980, manager, résidant professionnellement au 37 rue d'Anvers L-1130 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010053629/17.

(100068400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Druster HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 143.929.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue le 5 mai 2010.*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Brian McMahon et Monsieur Andreas Demmel en tant que gérants de catégorie B de la société.

L'assemblée générale des associés a également décidé d'élire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société:

- Monsieur Robert Quinn, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A

- Robert Quinn, gérant de catégorie B; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Druster HoldCo S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010053632/24.

(100068394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Bureau de Service International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 84.641.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010055665/13.

(100056646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Five Stars S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 109.907.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 29 avril 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- De nommer Monsieur Vittorio Pignatti-Morano Campori, résidant professionnellement à Portman Square 35, W1 H6LR, Londres, Royaume Uni, comme nouveau président du Conseil d'Administration de la société, avec effet immédiat.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Five Stars S.A.  
Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2010053644/14.

(100068431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Hitec Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 37.529.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2010.*

L'assemblée générale procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se compose dès lors comme suit:

1. Monsieur Nicolas Comes, administrateur, président du conseil d'administration et administrateur délégué, demeurant à L-8129 Bridel, 1, Feitekneppchen
2. Monsieur Pierre Hirtt, administrateur et administrateur délégué, demeurant à L-2380 Luxembourg, 15, rue Charles Quint
3. Monsieur Yves Elsen, administrateur et administrateur délégué, demeurant à L-8266 Mamer, 8, rue des Thermes Romains.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

L'assemblée nomme commissaire aux comptes Monsieur Claude Zimmer, 3, rue Nicolas Margue, L-2176 Luxembourg-Cents.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme  
HITEC LUXEMBOURG SA

Référence de publication: 2010053650/24.

(100068395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Maldovan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 123.545.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la société tenue au siège social le 15 avril 2010*

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Steve van den Broek de son poste d'administrateur de la société, décide de nommer Monsieur Jérémy Lequeux, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maldovan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010055763/16.

(100056234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Celine-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 40, rue de Hesperange.  
R.C.S. Luxembourg B 146.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Rambrouch, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010053718/10.

(100067799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

**Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.260.436,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 152.063.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of May,  
Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Audrey Scarpa, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 6 May 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Shackleton S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 April 2010 number 899 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152063 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

*Agenda*

1 To create ten (10) classes of shares, to be denominated class A preference shares, class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares and class I ordinary shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement as per item 6 of the present agenda.

2 To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares.

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve million two hundred forty-seven thousand nine hundred thirty-six euro (EUR 12,247,936.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve million two hundred sixty thousand four hundred thirtysix euro (EUR 12,260,436.-).

4 To issue eleven million four hundred seventy thousand four hundred thirty-six (11,470,436) new class A preference shares, four hundred sixty-one thousand five hundred (461,500) new class A ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class B ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class C ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class D ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class E ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class F ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class G ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class H ordinary shares and thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

5 To accept subscription for these new shares by Rowan Nominees Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

6 To fully restate the articles of incorporation of the Company without however amending the corporate object.

7 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, to be denominated class A preference shares, class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares and class I ordinary shares, having such rights and privileges attached thereto as set out in the articles of incorporation of the Company following their restatement.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, into twelve thousand five hundred (12,500) class A ordinary shares.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve million two hundred forty-seven thousand nine hundred thirty-six euro (EUR 12,247,936.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve million two hundred sixty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,260,436.-).

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to issue eleven million four hundred seventy thousand four hundred thirty-six (11,470,436) new class A preference shares, four hundred sixtyone thousand five hundred (461,500) new class A ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class B ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class C ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class D ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class E ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class F ordinary shares, thirtynine thousand five hundred (39,500) new class G ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class H ordinary shares and thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

*Subscription - Payment*

Thereupon the Shareholder declared to subscribe for the eleven million four hundred seventy thousand four hundred thirty-six (11,470,436) new class A preference shares, four hundred sixty-one thousand five hundred (461,500) new class A ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class B ordinary shares, thirtynine thousand five hundred (39,500) new class C ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class D ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class E ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class F ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class G ordinary shares, thirty-nine thousand five hundred (39,500) new class H ordinary shares and thirtynine thousand five hundred (39,500) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to make payment in full of the nominal value of such shares.

The amount of twelve million two hundred forty-seven thousand nine hundred thirty-six euro (EUR 12,247,936.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company in order to inter alia reflect the above resolutions but without amending the corporate object.

As a consequence the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

**“Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the Shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

The Company will exist under the name of “Shackleton S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Director(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director(s).

In the event that, in the view of the Director(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the

registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Director(s).

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/ or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve million two hundred sixty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,260,436.-) which is divided into:

- eleven million four hundred seventy thousand four hundred thirty-six (11,470,436) preference Shares (the “Class A Preference Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- four hundred seventy-four thousand (474,000) class A ordinary Shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand five hundred (39,500) class B ordinary Shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand five hundred (39,500) class C ordinary Shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand five hundred (39,500) class D ordinary Shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand five hundred (39,500) class E ordinary Shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand five hundred (39,500) class F ordinary Shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand five hundred (39,500) class G ordinary Shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand five hundred (39,500) class H ordinary Shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- thirty-nine thousand five hundred (39,500) class I ordinary Shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

### Art. 6. Shares.

#### 6.1 Ownership of Shares



Each Share entitles to one vote.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

## 6.2 Transfer of Shares

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the Shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders in a Shareholders' Agreement, such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of Shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of the relevant Shareholders' Agreement.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

## 6.3 Transfer restrictions

Without prejudice to article 6.2. above, no transfer of Shares shall be registered unless the following provisions are complied with.

### 6.3.1 No Shares may be Transferred by any Manager other than:

- (i) when required or permitted by the tag along and drag along transfer provisions of a Shareholders' Agreement;
- (ii) as permitted by paragraph 6.3.2;
- (iii) when required by the compulsory transfer provisions of a Shareholders' Agreement;
- (iv) to the personal representatives of a Manager who has died and who was a director or officer or an employee of any member of the Group once the Manager's personal representatives can no longer be bound to sell those Shares pursuant to compulsory transfer provisions of a Shareholders' Agreement (if any);
- (v) to any person where the tag along provisions of a Shareholders' Agreement would apply to such Transfer;
- (vi) with the prior written consent of the Lead Investors; or
- (vii) to the Company in accordance with the Laws (subject to the Company immediately cancelling such Shares).

6.3.2 The restrictions contained in paragraph 6.3.1 shall not apply in the case of a Transfer to a spouse, a child, step-child, other issue or the trustee or trustees of a Family Trust.

### 6.3.3 No Securities may be Transferred by the Investors other than:

- (i) to a member of the relevant Investor's group (including any Transfer from that Transferee back to the original Transferor);
- (ii) in the case of an Investor which holds Shares by or on behalf of a Fund:
  - (a) to another nominee or trustee for, or general partner of, the Fund and any Shares held by a nominee or trustee for such a Fund may be Transferred to that Fund or to another nominee or trustee for such a Fund; or
  - (b) on a distribution in kind under the constitutive documents of the Fund, to the partners in or holders of units in, or to shareholders of, participants in or the holders of other interests in such Fund (or to a nominee or trustee for any such partners, holders, members or investors) and any Shares held by any nominee or trustee for such holders, partners, members or investors may be Transferred to such holders, partners, members or investors or to another nominee or trustee for such holders, partners, members or investors; or
  - (c) to another Fund which is advised or managed by the same adviser or manager or by another member of the same wholly-owned group of such manager or adviser or to a nominee or trustee for such a Fund;
  - (iii) in the case of an Investor which holds Shares as a nominee, to the person on whose behalf it holds such Shares as nominees or to another person acting as nominee of such person;
  - (iv) to a Co-Investment Scheme;
  - (v) to any person where the tag along and drag along transfer provisions of a Shareholders' Agreement would apply to such Transfer;
  - (vi) in acceptance of an offer under the tag along provisions of a Shareholders' Agreement;
  - (vii) when required by drag along transfer provisions or reorganisation provisions of a Shareholders' Agreement;

(viii) to a so-called syndicatee in the period commencing on 7 May 2010 and ending on 7 May 2011, following consultation with the chief executive officer of the Group, up to forty-seven millions euros (EUR 47,000,000); or

(ix) to the Company in accordance with the Laws (subject to the Company immediately cancelling such Shares).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed Share, or (b) the following formula: dividing the total amount of any distributable sums by the number of Shares constituting the class to be redeemed. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Directors, Auditors

**Art. 9. Directors.** The Company shall be managed by one or several directors who need not be Shareholders themselves (the "Director(s)").

If two (2) Directors are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Directors are appointed, they shall form a board of directors (the "Board of Directors").

The Directors will be appointed by the Shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, provided that up to two (2) of the Directors shall be elected from a list of candidates presented by the Lead Investors. The Directors are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Directors as class A Directors (the "Class A Directors") or class B Directors (the "Class B Directors").

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Directors.** The Directors are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of Shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Director(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Director or by the joint signatures of any two Director(s) if more than one Director has been appointed.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Directors as Class A Directors or Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Director and one Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Director(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Directors.** In case a Board of Directors is formed, the following rules shall apply:

The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.



The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Director as his proxy. Any Director may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Class A Directors or Class B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting, provided that, if and to the extent the Company has contractually agreed to submit such matter (including, without limitation, as a reserved matter under a Shareholders' Agreement) to the consent of a third party or a Shareholder prior to proceeding with such matter, no matter, which has thus been approved by the Directors, shall be actually proceeded with by the Company until such required consent has been given in an appropriate form.

One or more Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, visioconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 13. Resolutions of the Directors.** The resolutions of the Director(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly if more than one Director has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the Shareholder(s), the Director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Director(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director shall disclose such personal interest to the other Director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Director it suffices that the transactions between the Company and its Director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Directors' Liability - Indemnification.** No Director commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Director(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Director, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Director(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular

its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV. - Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The Shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of Shareholders.

Any properly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of Shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, will be held on 15 May at 3.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twentyfive (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Director(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of ten (10) Business Days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of Shareholders, including the annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Director(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single Shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of Shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Director(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of Shareholders. The agenda for a general meeting of Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All Shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of Shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Director(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of Shareholders.

The Chairman of the general meeting of Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of Shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of Shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of Shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of Shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject

to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of Shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Director or by any two (2) Directors acting jointly if more than one Director has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Director (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twentyfive (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen

(15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In any year in which dividend distributions are made, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, each Class A Preference Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of twelve per cent (12%) per annum of the nominal value of such Share, which dividend entitlement shall be compounded on the anniversary date of issuance of the relevant Class A Preference Share provided (i) it has accrued for one whole year, (ii) it has not previously been distributed and (iii) the Company has made sufficient profits since its incorporation to pay out a dividend on all Class A Preference Shares (the "Preference Share Return");

- each Class A Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such Share, then

- each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such Share, then,

- each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such Share (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Shares forming the then last outstanding class of Shares in alphabetical order (starting from the Class I Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Director(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Director(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Director(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the Shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of the Class A Preference Shares for payment of the Preference Share Return, it being understood that any dividend amount paid on the Class A Preference Shares since the incorporation of the Company shall be deducted from such payment; and

(iv) fourth, to the holders of all classes of shares other than the Class A Preference Shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### Chapter VIII. Definitions.

#### Art. 31. Definitions.

"Business Day" means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks generally are open in London or in Luxembourg for normal business;

"Co-Investment Scheme" means any scheme under which certain officers, employees or partners of an Investor or its adviser or manager are entitled (as individuals or through a body corporate or any other vehicle) to acquire Shares which the Investor would otherwise acquire;

"Encumbrance" means a mortgage, charge, pledge, lien, option, restriction, right of first refusal, right of pre-emption, third party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of agreement or arrangement having similar effect;

"Family Trust" means as regards any particular individual Shareholder or deceased or former individual Shareholder, trusts (whether arising under a settlement, declaration of trust or other instrument by whomsoever or whosoever made or under a testamentary disposition or on an intestacy) under which no immediate beneficial interest in any of the Shares in question is for the time being vested in any person other than that individual Shareholder and/or any person connected with him or other issue of theirs; and so that for this purpose a person shall be considered to be beneficially interested if such Shares or the income thereof is or may become liable to be transferred or paid or applied or appointed to or for the benefit of such person or any voting or other rights attaching thereto are or may become liable to be exercisable by or as directed by such person pursuant to the terms of the relevant trusts or in consequence of an exercise of a power or discretion conferred thereby on any person or persons; for this purpose any ultimate default beneficiary (ie a person which the relevant trust instrument provides may benefit in the event of there being no surviving Shareholder or associate or other issue of a Shareholder but not otherwise) shall be disregarded;

"Fund" means any unit trust, investment trust, investment company, limited partnership, general partnership or other collective investment scheme, investment professional (as defined in Article 19(5)(d) of the FPO), high net worth company, unincorporated association or high value trust (as defined in Article 49(2)(a) to (c) of the FPO), pension fund, insurance company, authorised person under FSMA or any body corporate or other entity, in each case the assets of which are managed professionally for investment purposes;

"FPO" means the FSMA (Financial Promotion) Order 2001 and any statutory modification or re enactment thereof for the time being in force;

"FSMA" means the Financial Services and Markets Act 2000;

"Group" means the Company and its subsidiary undertakings from time to time, and "member of the Group" shall be construed accordingly;

"Investors" means the Lead Investors, any person to whom they or any of their respective transferees or custodian nominees may transfer any of the Shares held by them in accordance with the Articles of Incorporation and/or a Share-

holders' Agreement and any other person, firm or company who is accepted by the Company as being or is required to be treated by the Company as being one of the Investors for the purposes of these Articles of Incorporation;

“Lead Investors” means (i) HgCapital 6 A, L.P., with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (ii) HgCapital 6 B, L.P., with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (iii) HgCapital 6 C, L.P., with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (iv) HgCapital 6 D, L.P., with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (v) HgCapital 6 E, L.P., with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (vi) HgCapital 6 Executive Co-Invest, L.P., with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D and (vii) HGT 6, L.P., with registered office at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D or any entity owning Shares on their behalf;

“Manager” means Mr Matthew Parker and Mr Duncan Love and any other person acquiring Shares in the Company in that capacity;

“Shareholders” means the holders of the Shares;

“Shareholders' Agreement” means any shareholders' agreement as regards the transfer of Shares (or interests in such Shares) as may be entered into between the Shareholders and/or the Company from time to time;

“Shares” means the shares issued from time to time by the Company;

“Transfer” means, in relation to any Share, or any directly or indirectly beneficial interest in any Share, to:

- (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of it;
  - (b) create or permit to subsist any Encumbrance over it;
  - (c) direct (by way of renunciation or otherwise) that another person should, or assign any right to, receive it;
  - (d) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to the Share, other than by way of proxy for a particular Shareholder meeting, as applicable; or
  - (e) agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing,
- and “Transferred”, “Transferor” and “Transferee” shall be construed accordingly.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand two hundred Euros (EUR 5,200.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sept mai,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Audrey Scarpa, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 6 mai 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Shackleton S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte de Me Joseph Elvinger le 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 avril 2010, numéro 899 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152063 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

#### *Ordre du jour*

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales, dénommées parts sociales préférentielles de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C, parts



sociales ordinaires de catégorie D, parts sociales ordinaires de catégorie E, parts sociales ordinaires de catégorie F, parts sociales ordinaires de catégorie G, parts sociales ordinaires de catégorie H et parts sociales ordinaires de catégorie I, ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur refonte telle qu'indiquée sous le point 6 du présent ordre du jour.

2. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze millions deux cent quarante-sept mille neuf cent trente-six euros (EUR 12.247.936,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze millions deux cent soixante mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.260.436,-).

4. Émission de onze millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent trente-six (11.470.436) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A, quatre cent soixante et un mille cinq cents (461.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

5. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Rowan Nominees Limited et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

6. Refonte intégrale des statuts de la Société sans modification de l'objet social.

7. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de créer dix (10) catégories de parts sociales, dénommées les parts sociales préférentielles de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C, parts sociales ordinaires de catégorie D, parts sociales ordinaires de catégorie E, parts sociales ordinaires de catégorie F, parts sociales ordinaires de catégorie G, parts sociales ordinaires de catégorie H et parts sociales ordinaires de catégorie I, ayant les droits et privilèges qui y sont attachés conformément aux statuts de la Société suite à leur refonte.

#### *Seconde résolution*

L'Associé a décidé de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions deux cent quarante-sept mille neuf cent trente-six euros (EUR 12.247.936,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à douze millions deux cent soixante mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.260.436,-).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre onze millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent trente-six (11.470.436) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A, quatre cent soixante et un mille cinq cents (461.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

#### *Souscription - Libération*

L'Associé a déclaré souscrire les onze millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent trente-six (11.470.436) nouvelles parts sociales préférentielles de catégorie A, quatre cent soixante et un mille cinq cents (461.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts



sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales.

Le montant de douze millions deux cent quarante-sept mille neuf cent trente-six euros (EUR 12.247.936,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société afin de refléter inter alia les résolutions ci-dessus mais sans modifier la clause d'objet social.

En conséquence les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

### **«Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un Associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales ou plusieurs Associés, dans la limite de quarante (40) Associés.

La Société adopte la dénomination «Shackleton S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

### **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze millions deux cent soixante mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.260.436,-) qui est divisé en:

- onze millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent trente-six (11.470.436) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quatre cent soixante-quatorze mille (474.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille cinq cents (39.500) Parts Sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- trente-neuf mille cinq cents (39.500) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Parts Sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a rachetées à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

## **Art. 6. Parts Sociales.**

### **6.1 Propriété des Parts Sociales**

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les Associés.

La Société peut acquérir ses propres Parts Sociales en vue de leur annulation immédiate.

### **6.2 Transfert des Parts Sociales**

Lorsque la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs Associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre eux et les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés qu'avec l'autorisation des Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

Les Associés peuvent convenir par écrit, dans un Pacte d'Associés, de modalités et conditions complémentaires à celles explicitement prévues par les Statuts, telle que, sans limitation, toute cession permise, toutes dispositions de sortie conjointe et de sortie forcée. Les cessions de Parts Sociales doivent être effectuées conformément à toutes ces modalités et conditions complémentaires et des Statuts. La Société a le droit de refuser d'enregistrer toute cession de Parts Sociales à moins qu'elles soient cédées conformément aux Statuts et aux modalités et conditions dudit Pacte d'Associés.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

### **6.3 Restriction au Transfert**

Sans préjudice de l'article 6.2 ci-dessus, aucun transfert de Parts Sociales ne pourra être enregistré à moins que les dispositions suivantes ne soient remplies.

**6.3.1** Aucune Part Sociale ne peut être Transférée à un Dirigeant autrement que:

- (i) quand requis ou permis par les dispositions de sortie conjointe et de sortie forcée prévues par un Pacte d'Associés;
- (ii) tel que permis par le paragraphe 6.3.2;
- (iii) quand requis par les dispositions de transfert obligatoire prévues par un Pacte d'Associés;
- (iv) aux héritiers et/ou légataires d'un Dirigeant qui est décédé et qui était un gérant ou fondé de pouvoir ou employé d'un membre du Groupe dès lors que les héritiers et/ou légataires du Dirigeant ne peuvent plus être tenus de vendre leurs Parts Sociales conformément aux dispositions de transfert obligatoire prévues par un Pacte d'Associés (s'il y a);

(v) à toute personne si les dispositions de sortie conjointe prévues par un Pacte d'Associés s'appliquent à un tel Transfert;

(vi) avec le consentement écrit préalable des Investisseurs Principaux; ou

(vii) à la Société conformément aux Lois (sous réserve que la Société annule immédiatement ces Parts Sociales).

6.3.2 Les restrictions contenues au paragraphe 6.3.1 ne s'appliqueront pas en cas de Transfert à un/une époux(se), un enfant, un petit enfant ou autre ou au trustee ou trustee(s) d'un Trust Familial.

6.3.3 Aucune Part Sociale ne peut être Transférée par les Investisseurs autrement que:

(i) à un membre du groupe de l'Investisseur en question (y compris tout Transfert dudit Cessionnaire de retour au Cédant);

(ii) dans le cas d'un Investisseur qui détient des Parts Sociales par ou au nom d'un Fonds:

(a) à un autre nommée ou trustee, ou general partner, du Fonds et toutes Parts Sociales détenues par un nommée ou trustee pour un tel Fonds peuvent être Transférées à ce Fonds ou à un autre nommée ou trustee de ce Fonds; ou

(b) lors d'une distribution en nature sous les documents constitutifs du Fonds, aux associés ou détenteurs de titres, ou aux actionnaires, participants ou détenteurs d'autres intérêts dans un tel Fonds (ou à un nommée ou trustee pour tous ces associés, détenteurs, membres ou investisseurs) et toutes Parts Sociales détenues par un nommée ou trustee pour ces détenteurs, associés, membres ou investisseurs peuvent être Transférées à tous ces détenteurs, associés, membres ou investisseurs ou à d'autre nommée ou trustee pour ces détenteurs, associés, membres ou investisseurs; ou

(c) à un autre Fonds qui est conseillé ou géré par le même conseiller ou gérant ou par un autre membre du même groupe entièrement détenu par un tel gérant ou conseiller ou à un nommée ou trustee pour un tel Fonds;

(iii) dans le cas d'un Investisseur qui détient des Parts Sociales en tant que nommée, à une personne au nom de laquelle il détient ces Parts Sociales en tant que nommée ou à d'autres personnes agissant en tant que nommée de cette personne;

(iv) à un Plan de Co-Investissement;

(v) à toute personne si les dispositions de sortie conjointe et de sortie forcée prévues par un Pacte d'Associés s'appliquent à un tel Transfert;

(vi) en acceptation d'une offre conformément aux dispositions de sortie conjointe prévues par un Pacte d'Associés;

(vii) quand requis par des dispositions de sortie forcée ou des dispositions de réorganisation prévues par un Pacte d'Associés;

(viii) à un cessionnaire dit syndiqué durant une période commençant le 7 mai 2010 et se terminant le 7 mai 2011, suivant consultation du président-directeur général du Groupe, jusqu'à quarante-sept millions d'euros (EUR 47.000.000,-); ou

(ix) à la Société conformément aux Lois (sous réserve que la Société annule immédiatement ces Parts Sociales).

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des Associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des Parts Sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s). Dans les cas de rachats et d'annulations des Parts Sociales, ces annulations et rachats doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence à la plus haute valeur de (a) la valeur nominale de chaque Part Sociale rachetée, ou (b) selon la formule suivante: en divisant le montant total de toutes sommes distribuables par le nombre de Parts Sociales constituant la catégorie entière de Parts Sociales devant être rachetée. Lorsque le prix de rachat excède la valeur nominale des Parts Sociales devant être rachetées, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où il y a suffisamment de sommes distribuables disponibles eu égard au montant excédentaire du prix de rachat.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les Associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les Associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, à condition que deux (2) de Gérants au moins soient élus à partir d'une liste de candidats présentée par les Principaux Investisseurs. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés.

Les Associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les Associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux Associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les Associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion, à moins que, si et dans la mesure où la Société a contractuellement consenti à soumettre une telle matière (y compris, sans limitation, en tant que matière réservée conformément à un Pacte d'Associés) au consentement d'un tiers ou d'un Associé avant d'agir dans une telle matière, aucune matière qui a ainsi été approuvée par les Gérants, ne sera en réalité mise en œuvre par la Société jusqu'à ce que le consentement requis ait été obtenu dans une forme appropriée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférence téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des Associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes Associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des Associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les Associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des Associés.

Toute assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'ensemble des Associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des Associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, aura lieu le 15 mai à 15h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs Associés, dans la limite de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs Associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés pour approbation, les Associés sont tenus, dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.



Les assemblées générales des Associés, y compris l'assemblée générale annuelle des Associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux Associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des Associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'Associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des Associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les Associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un Associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même Associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des Associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des Associés.

Le Président de l'assemblée générale des Associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des Associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des Associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des Associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les Associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des Associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les Associés présents et peuvent être signés par tous les Associés ou mandataires d'Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique seront établies par écrit et signées par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les Associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux Associés pour approbation.

Tout Associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des Associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.



Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Associés.

Chaque année durant laquelle des distributions de dividendes seront faites, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- premièrement, chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant de douze pour cent (12%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale, lequel droit à dividende sera capitalisé à la date d'anniversaire de l'émission de ladite Part Sociale Préférentielle de Catégorie A à condition (i) qu'il soit dû pour une année entière, (ii) qu'il n'a pas été distribué antérieurement et (iii) que la Société ait réalisé suffisamment de profits depuis sa constitution afin de payer un dividende sur toutes les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A (le «Retour sur la Part Préférentielle»); puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette Part Sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les Parts Sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des Associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

- (ii) en deuxième lieu, aux Associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs Parts Sociales dans la Société;

- (iii) en troisième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A en tant que paiement du Retour sur la Part Préférentielle, étant entendu que tout dividende payé sur les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A depuis la constitution de la Société devra être déduit d'un tel paiement; et

- (iv) en quatrième lieu, aux détenteurs de toutes catégories de Parts Sociales autre que les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

## Chapitre VIII. Définitions

### Art. 31. Définitions.

«Jour Ouvrable» signifie un jour (à l'exclusion des samedis et dimanches) durant lequel les banques sont généralement ouvertes à Londres ou au Luxembourg pour une pratique normale des affaires;

«Plan de Co-Investissement» signifie tout plan dans le cadre duquel certains fondés de pouvoir, employés ou associés d'un Investisseur ou son conseil ou gérant sont en droit (en tant qu'individu ou à travers une personne morale ou tout autre véhicule) d'acquérir des Parts Sociales que l'Investisseur pourrait autrement acquérir;

«Sûreté» signifie une hypothèque, privilège, rétention, gage, option, restriction, droit de préemption, intérêts ou droits des tiers, autre grèvement ou garantie de toute nature, ou un autre type de contrat ou accord ayant un effet similaire;

«Trust Familial» signifie, eu égard à tout Associé personne physique ou tout Associé décédé ou ancien Associé personne physique, les trust(s) (constitués suivant règlement, déclaration de trusts ou tout autre instrument rédigé par quiconque ou établi par voie testamentaire ou non) au titre desquels aucun intérêt bénéficiaire immédiat tiré de toutes Parts Sociales en question n'est pour l'instant dévolu à une personne autre que cet Associé personne physique et/ou toutes personnes liées avec lui ou autre; et aux fins de ce qui précède une personne sera considérée comme ayant un intérêt bénéficiaire si de telles Parts Sociales ou le revenu de celles-ci est ou est susceptible d'être transféré ou payé ou versé ou attribué à son profit ou si le droit de vote ou tout autre droit qui lui est attaché est ou est susceptible d'être exercé par ou sur instruction d'une telle personne conformément aux termes des trusts en question ou par suite de l'exercice d'un droit ou pouvoir discrétionnaire conféré à toute personne; et aux fins de ce qui précède il sera fait abstraction de tout bénéficiaire par défaut (cad une personne que le trust en question peut bénéficier en cas où il n'y aurait plus d'Associé survivant ou personne liée ou autre d'un Associé mais non autrement);

«Fonds» signifie tout unit trust, investment trust, société d'investissement, limited partnership, general partnership ou autre organisme de placement collectif, le professionnel en investissement (tel que défini dans l'article 19 (5) (d) du FPO), société à haute valeur nette, l'association non constituée ou un trust à haute valeur (tel défini dans l'article 49 (2) (a) (à c) du FPO), fonds de pension, compagnie d'assurance, personne autorisée sous le FSMA ou toute personne morale ou autre entité, dans chaque cas les actifs étant gérés professionnellement dans des buts d'investissement;

«FPO» signifie le FMSA (Financial Promotion) Order 2011 et toute modification statutaire ou disposition relative en vigueur;

«FMSA» signifie le Financial Services and Markets Act 2000;

«Groupe» signifie la Société et ses filiales de temps à autre, et «membre du Groupe» sera interprété conformément;

«Investisseurs» signifie les Investisseurs Principaux, toute personne à qui ils ou leurs cédants respectifs ou nommés dépositaires peuvent transférer toutes Parts Sociales détenues par eux conformément aux Statuts et/ou à un Pacte d'Associés et toute autre personne, cabinet ou société qui est accepté par la Société comme étant ou devant être traité par la Société comme étant un des Investisseurs pour les besoins de ces Statuts;

«Principaux Investisseurs» signifie (i) HgCapital 6 A, L.P., ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (ii) HgCapital 6 B, L.P., ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (iii) HgCapital 6 C, L.P., ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (iv) HgCapital 6 D, L.P., ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (v) HgCapital 6 E, L.P., ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, (vi) HgCapital 6 Executive Co-Invest, L.P., ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, et (vii) HGT 6, L.P., ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 37D, ou toute entité détenant les Parts Sociales en leur nom;

«Dirigeants» signifie Monsieur Matthew Parker et Monsieur Duncan Love et tout autre personne acquérant des Parts Sociales de la Société en cette capacité;

«Associés» signifie les détenteurs de Parts Sociales;

«Pacte d'Associés» signifie tout pacte d'associés relatif au transfert de Parts Sociales (ou intérêts de telles Parts Sociales) conclu entre les Associés et/ou la Société de temps à autre;

«Parts Sociales» signifie les parts sociales émises de temps à autre par la Société;

«Céder» signifie, en rapport avec toute Part Sociale, ou tout intérêt bénéficiaire détenu directement ou indirectement dans toute Part sociale:

(a) vendre, céder, transférer ou autrement en disposer;

(b) créer ou autoriser la survivance de tout Sûreté dessus;

(c) ordonner (par voie de renonciation ou autre) qu'une autre personne devrait ou donne le droit à le recevoir;

(d) conclure tout contrat en relation avec les votes ou tous autres droits attachés aux Parts Sociales, autrement que par voie de procuration pour une assemblée des Associés particulière; ou

(e) accepter avec ou sans condition suspensive ou résolutoire de faire tout ce qui précède.

et «Transféré», «Cédant» et «Cessionnaire» seront interprétés conformément.»

54407

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à cinq mille deux cents Euros (EUR 5.200,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: A. SCARPA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 10 mai 2010. Relation LAC/2010/20650. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010054422/1056.

(100069239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

---

**Global Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.727.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 mars 2010.*

*Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

*Pour Global Ventures S.A.*

Référence de publication: 2010053744/14.

(100068416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2010.

---

**Criteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055659/9.

(100056499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Direl HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.935.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue le 5 mai 2010.*

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Brian McMahon et Monsieur Andreas Demmel en tant que gérants de catégorie B de la société.

L'assemblée générale des associés a également décidé d'élire, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la société:

- Monsieur Robert Quinn, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Madame Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A

- Robert Quinn, gérant de catégorie B;

- et Madame Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Direl HoldCo S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010054229/24.

(100068393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

**BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.026.506,37.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of the month of April.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office in L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, incorporated by deed of notary Martine Schaeffer, on 30<sup>th</sup> June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1443 dated 27<sup>th</sup> July 2009 (the "Mémorial"). The articles of the Company have been amended for the last time on 1<sup>st</sup> March 2010 by deed of the replaced notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Toinon Hoss. There was appointed as secretary Julien De Meyer, juriste, residing in Luxembourg, and as scrutineer Me Susanne Goldacker, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 102,650,637 shares of different classes (and categories) in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

(A) KKR Forte (Cayman) L.P. Subscription:

- Subscription by KKR Forte (Cayman) L.P. to the shares of different categories of the Company as set forth in the table below (the "New Shares"), for a total subscription price of 50,000,000 euro (€50,000,000) and payment of the total subscription price (the "KKR Subscription");

Class	Category	Number of shares
A	A-O .....	1,020,260
B	B-O .....	1,020,260
C	C-O .....	1,020,260
D	D-O .....	1,020,260
E	E-O .....	1,020,260
F	F-O .....	1,020,260
G	G-O .....	1,020,260
H	H-O .....	1,020,260
I	I-O .....	1,020,260
J	J-O .....	1,020,260
/	Total Ordinary .....	10,202,602
A	A-PK .....	4,081,040
B	B-PK .....	4,081,040
C	C-PK .....	4,081,040
D	D-PK .....	4,081,040
E	E-PK .....	4,081,040
F	F-PK .....	4,081,040
G	G-PK .....	4,081,040

H	H-PK .....	4,081,040
I	I-PK .....	4,081,040
J	J-PK .....	4,081,040
/	Total Preferred K .....	<u>40,810,407</u>
/	Total Shares .....	<u>51,013,009</u>

- Acknowledgement by the general meeting of the KKR Subscription and of the payment of the total subscription price;
- Acknowledgement and approval by the general meeting of the following:

In the present resolutions,

“Condition Precedent” shall mean the occurrence of the earlier of (i), (ii) and (iii) below, as determined by the board of managers of the Company (or its delegate),

(i) 30<sup>th</sup> September 2010;

(ii) the subscription to shares of the Company by Bertelsmann Investments Luxembourg S.à.r.l.; and

(iii) the date of an exit (through a sale, IPO or otherwise) or earlier date of any reorganisation transaction in contemplation of an exit that affects the capital structure of the Company, in each case within the meaning of any relevant Arrangement (if any);

“Effective Date” shall mean the date of which the Condition Precedent has occurred;

- Decision by the general meeting, subject to the Condition Precedent, to issue the New Shares to KKR Forte (Cayman) L.P., such issue of New Shares to be effective on the Effective Date and to allocate, with effect on the Effective Date, an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital and the balance to the share premium account;

- Decision by the general meeting, subject to the Condition Precedent, to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred ten thousand one hundred thirty Euro and nine Eurocents (€510,130.09), such capital increase to be effective on the Effective Date;

- Decision to allocate, until the effectiveness of the issue of the New Shares on the Effective Date upon satisfaction of the Condition Precedent, the subscription price to a special reserve of the Company entirely reserved to KKR Forte (Cayman) L.P.;

- Decision by the general meeting, subject to the Condition Precedent, to amend the articles of incorporation of the Company as set forth below, such amendments to become effective on the Effective Date:

- Amendment of article 5.1 to take into account the issue of the New Shares and the related capital increase, with effect on the Effective Date;

- Amendment of article 20, by amending the definitions set forth below so as to read as follows and to add such new definitions as set forth below, with effect on the Effective Date:

Compound K Date	Means with respect to the K Preferred Right (i) on the Preferred K Fixed Amount I, 30 <sup>th</sup> September of each year after the Return Start K Date I, and (ii) on the Preferred K Fixed Amount II, 26 <sup>th</sup> April 2010 of each year after the Return Start K Date II
Preferred K Fixed Amount	Means (i) for the period from (and including) 30 <sup>th</sup> September 2009 to (but excluding) 26 <sup>th</sup> April 2010, forty million five hundred eighty one thousand four hundred Euro (€ 40,581,400) and (ii) from (and including) 26 <sup>th</sup> April 2010 eighty million five hundred eighty one thousand four hundred Euro (€80,581,400.-)
Preferred Fixed Amount I	Means forty million five hundred eighty one thousand four hundred Euro (€ 40,581,400)
Preferred Fixed Amount II	Means forty million Euro (€40,000,000)
Return Start K Date	Means the Return Start K Date I and/or the Return Start K Date II
Return Start K Date I	Means 30 <sup>th</sup> September 2009
Return Start K Date II	Means 26 <sup>th</sup> April 2010

- Decision to delegate power to and instruct the board of managers (with full power of substitution) to take any steps to implement the above resolutions and in particular without limitation,

- to determine the occurrence of the Condition Precedent;

- to record pursuant thereto the Effective Date;

- to record by way of notarial deed the issue of the New Shares, the capital increase and the amendment of the articles set forth above and take any steps in relation thereto;

- to record the allocation of the subscription price in accordance with the above resolutions;

- to record the issue of the New Shares in the register of shareholders of the Company.

(B) Amendment of Management provisions

- Decision to provide for classes of managers and to amend the binding signature provisions of the Company through the amendments of Articles 10 and 12 to read as follows with effect from the date of the general meeting:

#### **Ar. 10. Management of the Company, Board of Managers.**

10.1 The Company is managed by the Board of Managers consisting of up to five (5) members appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter and in any Arrangement (if any). The members of the Board of Managers may but need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders pursuant to the provisions hereafter (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) duly recorded in the minutes of such General Meeting. The General Meeting shall classify the Managers into class I-K Managers (the "Class I-K Managers" or the "Class I-K Board Members") and class I-B Managers (the "Class I-B Managers" or the "Class I-B Board Members") in accordance with the candidates proposals by the I Holders pursuant to article 10.3, such classification to be recorded in the relevant minutes or written resolution.

10.2 The Board Members are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time and any Manager replaced at any time by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders.

10.3 Subject to article 10.3.2, the Board of Managers shall always be composed in accordance with the following provisions:

10.3.1 Each I Holder shall have the right to nominate candidates for appointment to the Board of a number of Managers that is proportionate to its holding of Shares relative to the other I Holder (to the extent reasonably practicable based on the size of the Board), provided that:

10.3.1.1 (x) so long as an I Holder (as the case may be, alone or together with its Affiliates), holds at least 10% of the I Holders Shares, it shall be entitled to designate candidates for appointment to the Board of at least one (1) Manager, or (y) if the amount of Invested Capital of the I Holders exceeds €500 million, then, so long as an I Holder (as the case may be, alone or together with its Affiliates), holds at least 5% of the I Holders Shares, it shall be entitled to designate for appointment at least one (1) Manager, but failing either of (x) or (y), such I Holder shall not have the right to designate any candidates for appointment of any member of the Board; and

10.3.1.2 so long as an I Holder is the Majority Investor it shall be entitled to designate candidates for the appointment of the majority of the Managers.

10.3.2 Each I Holder, respectively, may waive (in part or in full), for such period of time as the relevant I Holder may determine, its right to propose candidates for Board elections as provided for herein, provided that any such waiver must be notified to the Company in writing. If an I Holder does not provide for a list of candidates as provided for above within 15 Business Days after having been requested to do so by the Company, such I Holder shall be deemed to have waived the right to nominate candidates. In case of any such waiver (whether express or deemed) the General Meeting of Shareholders may determine the number of the Board Members accordingly or freely choose such Board Members. The relevant I Holder may decide to terminate such (express or deemed) waiver by notifying the Company thereof in writing. The Company shall within 20 Business Days of receipt of such notice proceed to convening a General Meeting of Shareholders for the election of Board Members as appropriate.

#### **Art. 12. Board Powers, Binding Signature.**

10.4 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company (subject as the case may be to the provisions of any Arrangement, if any). All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of Incorporation to the General Meeting (and subject as the case may be the provisions of any Arrangement, if any) shall be within the competence of the Board of Managers. *Vis-à-vis* third parties the Board has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles of Incorporation to the General Meeting or as may be provided herein.

10.5 The Company will be bound (a) in all circumstances by (i) the joint signatures of any Class I-K Manager together with any Class I-B Manager (including on different counterparts) and/or (ii) by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by a Class I-K Manager together with a Class I-B Manager (including on different counterparts), and (b) but only as to purely administrative matters, the signature of any Class I-K Manager.

(C) Classification of Managers into Class I-K Manager and Class I-B Manager as follows:

Ram Kumar as Class I-K Manager

Wolfgang Zettel as Class I-K Manager

Stefan Lambert as Class I-K Manager

Andrew Buckhurst as Class I-B Manager, and

Thomas Goetz as Class I-B Manager.

The above having been approved by the meeting, the following resolutions were unanimously passed:



*First resolution*

The general meeting acknowledged the subscription by KKR Forte (Cayman) L.P. to fifty one million thirteen thousand and nine (51,013,009) shares of different classes and categories of the Company as set forth in the agenda (the “New Shares”) for a total subscription price of fifty million euro (€50,000,000). The meeting acknowledged the payment of the total subscription price.

The general meeting resolved to acknowledge and approve the following:

In the present resolutions,

“Condition Precedent” shall mean the occurrence of the earlier of (i), (ii) and (iii) below, as determined by the board of managers of the Company (or its delegate),

(i) 30<sup>th</sup> September 2010;

(ii) the subscription to shares of the Company by Bertelsmann Investments Luxembourg S.à.r.l.; and

(iii) the date of an exit (through a sale, IPO or otherwise) or earlier date of any reorganisation transaction in contemplation of an exit that affects the capital structure of the Company, in each case within the meaning of any relevant Arrangement (if any);

“Effective Date” shall mean the date of which the Condition Precedent has occurred.

The general meeting resolved, subject to the Condition Precedent, to issue the New Shares to KKR Forte (Cayman) L.P., such issue of New Shares to be effective on the Effective Date and to allocate, with effect on the Effective Date, an amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital and the balance to the share premium account.

Evidence of the payment of the total subscription price of € 50,000,000 was shown to the undersigned notary.

The general meeting resolved, subject to the Condition Precedent, to increase the issued share capital of the Company by an amount of five hundred ten thousand one hundred thirty Euro and nine Eurocents (€510,130.09), such capital increase to be effective on the Effective Date.

The general meeting resolved to allocate, until the effectiveness of the issue of the New Shares on the Effective Date upon satisfaction of the Condition Precedent, the subscription price to a special reserve of the Company entirely reserved to KKR Forte (Cayman) L.P.

*Second resolution*

The general meeting resolved, subject to the Condition Precedent, to amend articles 5.1. to take into account the issue of the New Shares and the related capital increase and article 20 of the articles of incorporation of the Company as set forth in the agenda, with effect on the Effective Date.

*Third resolution*

The general meeting resolved to delegate power to and instruct the board of managers (with full power of substitution) to take any steps to implement the above resolutions and in particular without limitation,

- to determine the occurrence of the Condition Precedent;
- to record pursuant thereto the Effective Date;
- to record by way of notarial deed the issue of the New Shares, the capital increase and the amendment of the articles set forth above and take any steps in relation thereto;
- to record the allocation of the subscription price in accordance with the above resolutions;
- to record the issue of the New Shares in the register of shareholders of the Company.

*Fourth resolution*

The general meeting resolved to provide for classes of managers and to amend the binding signature provisions of the Company through the amendments of Articles 10 and 12 as set forth in the agenda with effect from the date of the general meeting.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to classify the Managers of the Company into Class I-K Manager and Class I-B Manager as follows:

Ram Kumar as Class I-K Manager

Wolfgang Zettel as Class I-K Manager

Stefan Lambert as Class I-K Manager

Andrew Buckhurst as Class I-B Manager, and

Thomas Goetz as Class I-B Manager.

There being nothing further on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, constituée par acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1443 du 27 Juillet 2009 (le "Mémorial"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> mars 2010 suivant acte reçu par le notaire remplacé, non encore publié dans le Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss. Il fut nommé comme secrétaire Julien De Meyer, juriste, de résidence à Luxembourg, et comme scrutateur M<sup>e</sup> Susanne Goldacker, de résidence à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné, qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les 102.650.637 parts sociales des différentes classes (et catégories) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

(A) La souscription par KKR Forte (Cayman) L.P.:

- La souscription par KKR Forte (Cayman) L.P. des parts sociales des différentes catégories de la Société telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales"), pour un prix total de souscription de 50.000.000 euros (50.000.000€) et un paiement total du prix de souscription (la "Souscription de KKR");

Classe	Catégorie	Nombre de parts sociales
A	A-O .....	1.020.260
B	B-O .....	1.020.260
C	C-O .....	1.020.260
D	D-O .....	1.020.260
E	E-O .....	1.020.260
F	F-O .....	1.020.260
G	G-O .....	1.020.260
H	H-O .....	1.020.260
I	I-O .....	1.020.260
J	J-O .....	1.020.260
/	Total Ordinaire .....	10.202.602
A	A-PK .....	4.081.040
B	B-PK .....	4.081.040
C	C-PK .....	4.081.040
D	D-PK .....	4.081.040
E	E-PK .....	4.081.040
F	F-PK .....	4.081.040
G	G-PK .....	4.081.040
H	H-PK .....	4.081.040

I	I-PK .....	4.081.040
J	J-PK .....	4.081.040
/	Total Préférentiel K .....	<u>40.810.407</u>
/	Total Parts sociales .....	<u>51.013.009</u>

- La constatation par l'assemblée générale de la Souscription de KKR et du paiement total du prix de souscription;
- La constatation et l'approbation par l'assemblée générale de ce qui suit:

Dans les présentes résolutions,

"Condition Suspensive" signifie la réalisation la plus antérieure de (i), (ii) et (iii) ci-dessous, telle que déterminée par le conseil de gérance de la Société (ou son délégué),

(i) 30 septembre 2010;

(ii) la souscription des parts sociales de la Société par Bertelsmann Investments Luxembourg S.à.r.l.; et

(iii) la date d'une sortie (par une vente, une introduction en bourse ou autrement) ou une date antérieure d'une opération de réorganisation en prévision d'une sortie affectant la structure du capital de la Société, dans chaque cas dans le sens de l'Arrangement concerné (le cas échéant);

"Date Effective" signifie la date à laquelle la Condition Suspensive s'est réalisée;

- La décision par l'assemblée générale, sous réserve de la Condition Suspensive, d'émettre de Nouvelles Parts Sociales à KKR Forte (Cayman) L.P., cette émission de Nouvelles Parts Sociales devant prendre effet à la Date Effective et d'allouer, avec effet à la Date Effective, un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales du capital social et le solde au compte de la prime d'émission;

- La décision par l'assemblée générale, sous réserve de la Condition Suspensive, d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de cinq cent dix mille cent trente Euros et neuf centimes (510.130,09€), cette augmentation de capital devant prendre effet à la Date Effective;

- La décision d'allouer, jusqu'à la réalisation de l'émission des Nouvelles Parts Sociales à la Date Effective sur satisfaction de la Condition Suspensive, le prix de souscription à une réserve spéciale de la Société entièrement réservée à KKR Forte (Cayman) L.P.;

- La décision par l'assemblée générale, sous réserve de la Condition Suspensive, de modifier les statuts de la Société tels qu'indiqués ci-dessous, de telles modifications devant prendre effet à la Date Effective:

- La modification de l'article 5.1 afin de prendre en compte l'émission des Nouvelles Parts Sociales et l'augmentation de capital relatée, avec effet à la Date Effective;

- La modification de l'article 20, en modifiant les définitions indiquées ci-dessous afin qu'il ait la teneur suivante et d'ajouter de telles nouvelles définitions comme indiquées ci-dessous, avec effet à la Date Effective:

Jour d'Accumulation K	Signifie en relation avec le Droit Préférentiel de K (i) sur le Montant Fixe Préférentiel I K, le 30 Septembre de chaque année après la Return Start K Date I, et (ii) sur le Montant Fixe Préférentiel II K, le 26 avril 2010 de chaque année après la Return Start K Date II
Montant Fixe Préférentiel K	Signifie (i) pour la période du (et incluant le) 30 septembre 2009 au (mais excluant le) 26 avril 2010, quarante millions cinq cent quatre vingt un mille quatre cents Euros (40.581.400€) et (ii) au (et incluant le) 26 avril 2010, quatre vingt millions cinq cent quatre vingt un mille quatre cents Euros(80.581.400€)
Montant Fixe Préférentiel I	Signifie quarante millions cinq cent quatre vingt un mille quatre cents Euros (40.581.400€)
Montant Fixe Préférentiel II	Signifie quarante millions d'Euros (40.000.000€)
Return Start K Date	Signifie la Return Start K Date I et/ou la Return Start K Date II
Return Start K Date I	Signifie le 30 septembre 2009
Return Start K Date II	Signifie le 26 avril 2010

- La décision de délégation de pouvoir au et de charger le conseil de gérance (avec entier pouvoir de substitution) de prendre toutes mesures en vue de transposer les résolutions ci-dessus et en particulier sans aucune restriction,

- de déterminer la réalisation de la Condition Suspensive;

- d'acter y conformément la Date Effective;

- d'acter par acte notarié l'émission des Nouvelles Parts Sociales, l'augmentation de capital et la modification des articles indiquées ci-dessus et de prendre les mesures y étant relatives;

- d'acter l'allocation du prix de souscription conformément aux résolutions ci-dessus;

- d'acter l'émission des Nouvelles Parts sociales dans le registre des associés de la Société.

(B) La modification des dispositions relatives à la Gestion

- la décision de prévoir des classes de gérants et de modifier les dispositions relatives à la signature engageante de la Société par la modification des articles 10 et 12, avec effet à la date de l'assemblée générale, afin qu'il ait la teneur suivante:

### **Art. 11. Gestion de la Société, Conseil de Gérance.**

11.1 La Société est administrée par le Conseil de Gérance composé d'un maximum de cinq (5) membres nommés en tant qu'organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions des présents Statuts et de tout Arrangement (le cas échéant). Les membres du Conseil de Gérance n'ont pas besoin d'être associés. Le Conseil de Gérance sera composé du nombre de membres déterminé par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions suivantes (à l'exception de la période entre une ou plusieurs démissions et nominations subséquents) dûment inscrit dans le procès-verbal de ladite Assemblée Générale des Associés. L'Assemblée Générale classe les Gérants dans le Gérant classe I-K (les "Gérants Classe I-K" ou les "Membres du Conseil Classe I-K") et les Gérants classe I-B (les "Gérants Classe I-B" ou les "Membres du Conseil Classe I-B") conformément aux propositions des candidats par le Détenteur I au titre de l'article 10.3, une telle classification devant être inscrite dans le procès-verbal ou dans la résolution écrite.

11.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués du bureau par une décision de l'Assemblée Générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment et tout Gérant peut être remplacé à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité simple.

11.3 Sous réserve de l'article 10.3.2, le Conseil de Gérance sera toujours composé conformément aux dispositions suivantes:

11.3.1 Chaque Détenteur I aura droit de désigner des candidats pour nomination au Conseil de Gérance pour un nombre de Gérants étant proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'il détient par rapport à l'autre Détenteur I (dans la mesure raisonnablement praticable en fonction de la taille du Conseil), à condition que:

11.3.1.1 (x) aussi longtemps qu'un Détenteur I (le cas échéant, seul ou avec ses Filiales), détient au moins 10% des Parts sociales des Détenteurs I, il pourra désigner comme candidats au moins un (1) Gérant, ou (y) si le montant du Capital Investi des Détenteurs I dépasse 500€ millions, alors, aussi longtemps qu'un Détenteur I (le cas échéant, seul ou avec ses Filiales) détient au moins 5% des Parts Sociales des Détenteurs I, il pourra désigner comme candidat au moins un (1) Gérant, mais à défaut de (x) ou de (y), ce Détenteur I n'aura pas le droit de désigner des candidats pour la fonction des Membres du Conseil; et

11.3.1.2 Aussi longtemps qu'un Détenteur I est l'Investisseur Majoritaire il pourra désigner des candidats pour une majorité de Gérants.

11.3.2 Chaque Détenteur I, respectivement, peut renoncer (en tout ou en partie), et ce pour une durée que le Détenteur I concerné déterminera, à son droit de proposer des candidats tel que prévu dans les présents Statuts, à condition qu'une telle renonciation soit notifiée à la Société par écrit. Si un Détenteur I ne fournit pas de liste de candidats tel que prévu ci-avant dans les 15 Jours Ouvrables après en avoir reçu la demande par la Société, ce Détenteur I sera considéré comme ayant renoncé à son droit de nommer des candidats. Dans le cas d'une telle renonciation (qu'elle soit écrite ou censée) l'Assemblée Générale des Associés peut déterminer le nombre des Membres du Conseil en conséquence ou choisir librement ces Membres du Conseil. Le Détenteur I concerné peut décider de mettre fin à cette renonciation (écrite ou censée) en le notifiant par écrit à la Société. La Société devra, dans les 20 Jours Ouvrables à compter de la réception de cette notification, convoquer une Assemblée Générale des Associés en vue de nommer les Membres du Conseil, tel qu'approprié.

### **Art. 13. Pouvoirs de signature, Signature engageante.**

11.4 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tous actes de disposition et d'administration tombant dans les objets de la Société (sous réserve, le cas échéant, des dispositions de tout Arrangement, le cas échéant). Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale (sous réserve, le cas échéant, des dispositions de tout Arrangement, le cas échéant) seront de la compétence du Conseil de Gérance. A l'égard des tiers, le Conseil a les pouvoirs le plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations en relation avec la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts de l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

11.5 La Société sera engagée (a) en toutes circonstances par (i) les signatures jointes de tout Gérant Classe I-K avec tout Gérant Classe I-B (incluant sur différents documents) et/ou (ii) la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance ou par un Gérant Classe I-K avec un Gérant Classe I-B (incluant sur différentes versions), et (b) mais seulement pour ce qui concerne des affaires purement administratives, la signature de tout Gérant Classe I-K.

(C) La classification des Gérants dans le Gérant Classe I-K et le Gérant Classe I-B comme suit:

Ram Kumar comme Gérant Classe I-K

Wolfgang Zettel comme Gérant Classe I-K

Stefan Lambert comme Gérant Classe I-K

Andrew Buckhurst comme Gérant Classe I-B, et

Thomas Goetz comme Gérant Classe I-B.

Les dispositions ci-dessus ayant été approuvées par l'assemblée, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate la souscription par KKR Forte (Cayman) L.P. de cinquante et un millions treize mille et neuf (51.013.009) parts sociales de différentes classes et catégories de la Société telles qu'indiquées à l'ordre du jour (les "Nouvelles Parts Sociales"), pour un prix total de souscription de cinquante millions d'Euros (50.000.000€). L'assemblée constate le paiement total du prix de souscription.

L'assemblée générale a décidé d'admettre et d'approuver comme suit:

Dans les présentes résolutions,

"Condition Suspensive" signifie la réalisation la plus antérieure de (i), (ii) et (iii) ci-dessous, telle que déterminée par le conseil de gérance de la Société (ou son délégué),

(i) 30 septembre 2010;

(ii) la souscription des parts sociales de la Société par Bertelsmann Investments Luxembourg S.à.r.l.; et

(iii) la date d'une sortie (par une vente, une introduction en bourse ou autrement) ou une date antérieure d'une opération de réorganisation en prévision d'une sortie affectant la structure du capital de la Société, dans chaque cas dans le sens de l'Arrangement concerné (le cas échéant);

"Date Effective" signifie la date à laquelle la Condition Suspensive s'est réalisée.

L'assemblée générale a décidé, sous réserve de la Condition Suspensive, d'émettre de Nouvelles Parts Sociales à KKR Forte (Cayman) L.P., cette émission de Nouvelles Parts Sociales devant prendre effet à la Date Effective et d'allouer, avec effet à la Date Effective, un montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales du capital social et le solde au compte de la prime d'émission.

La preuve du paiement du prix total de souscription de cinquante millions d'Euros (50.000.000€) a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée générale a décidé, sous réserve de la Condition Suspensive, d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de cinq cent dix mille cent trente Euros et neuf centimes (510.130,09€), cette augmentation de capital devant prendre effet à la Date Effective.

L'assemblée générale a décidé d'allouer, jusqu'à la réalisation de l'émission des Nouvelles Parts Sociales à la Date Effective sur satisfaction de la Condition Suspensive, le prix de souscription à une réserve spéciale de la Société entièrement réservée à KKR Forte (Cayman) L.P.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale a décidé, sous réserve de la Condition Suspensive, de modifier l'article 5.1. afin de prendre en compte l'émission des Nouvelles Parts Sociales et l'augmentation de capital relatée et l'article 20 des statuts de la Société tels qu'indiqués à l'ordre du jour, avec effet à la Date Effective.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé la délégation de pouvoir au et de charger le conseil de gérance (avec entier pouvoir de substitution) de prendre toutes mesures en vue de transposer les résolutions ci-dessus et en particulier sans aucune restriction,

- de déterminer la réalisation de la Condition Suspensive;
- d'acter y conformément la Date Effective;
- d'acter par acte notarié l'émission des Nouvelles Parts Sociales, l'augmentation de capital et la modification des articles indiquée ci-dessus et de prendre les mesures y étant relatives;
- d'acter l'allocation du prix de souscription conformément aux résolutions ci-dessus;
- d'acter l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé de prévoir des classes de gérants et de modifier les dispositions relatives à la signature engageante de la Société par la modification des articles 10 et 12 telle qu'indiquée à l'ordre du jour, avec effet à la date de l'assemblée générale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé de classer les Gérants de la Société dans le Gérant Classe I-K et le Gérant Classe I-B comme suit:

Ram Kumar comme Gérant Classe I-K

Wolfgang Zettel comme Gérant Classe I-K

Stefan Lambert comme Gérant Classe I-K

Andrew Buckhurst comme Gérant Classe I-B, et

Thomas Goetz comme Gérant Classe I-B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et tous les points à l'ordre du jour ayant été pris en considération, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital au taux d'enregistrement fixé, seront supportés par la Société sont estimés à environ EUR 6.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS, J. DE MEYER, S. GOLDACKER et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mai 2010. Relation: LAC/2010/19754. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054858/456.

(100069957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

---

**EURODITEC Holding A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055652/10.

(100056293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Kreafin Group S.A., Société Anonyme,  
(anc. Dumaplast International S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.030.

L'an deux mille dix.

Le cinq mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUMAPLAST INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.030 (NIN 2000 2201 462),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> février 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 335 du 9 mai 2000, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 774 du 18 septembre 2001;

- suivant acte reçu par le même notaire Emile SCHLESSER en date du 9 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 20 janvier 2006;

au capital social de dix millions neuf cent vingt-huit mille cent quarante-huit Euros quarante-neuf Cents (€ 10.928.148,49), divisé en quatre-vingt-huit mille cent soixante-dix (88.170) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.



L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en KREAFIN GROUP S.A. et modification afférente de l'article concerné des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de KREAFIN GROUP S.A."

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la société comme suit: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

3.- Modification de l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de brevets et licences connexes ainsi que tous droits connexes se rattachant à ces brevets ou ces licences ou pouvant les compléter.

La société peut mettre à disposition de ses filiales des licences de marque.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation."

4.- Modification de l'exercice social, de sorte que celui-ci commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année.

5.- Refonte complète des statuts.

6.- Désignation des administrateurs de catégorie A et de catégorie B.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en KREAFIN GROUP S.A. et par conséquent de modifier l'article concerné des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de KREAFIN GROUP S.A."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle nouvelle adresse de la société comme suit: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de brevets et licences connexes ainsi que tous droits connexes se rattachant à ces brevets ou ces licences ou pouvant les compléter.

La société peut mettre à disposition de ses filiales des licences de marque.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation."

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social, de sorte que celui-ci commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de la même année.

Par exception, l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2010.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de KREAFIN GROUP S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

Elle peut uniquement être dissoute de par la volonté des actionnaires dans le cadre d'une décision de l'assemblée générale, prise tout en tenant compte des prescriptions légales particulières en la matière et des exigences de majorité et de présence particulières qui sont imposées par la loi pour une modification des statuts. Cette disposition n'affecte pas le droit des actionnaires qui décident, avec un quart des voix émises à l'assemblée générale, de dissoudre la société si l'actif net de la société a diminué, en conséquence des pertes subies, pour être inférieur à un quart du capital.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur de brevets et licences connexes ainsi que tous droits connexes se rattachant à ces brevets ou ces licences ou pouvant les compléter.

La société peut mettre à disposition de ses filiales des licences de marque.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra faire tous actes, prestations, transactions, entreprises ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer sa réalisation.

### Capital et Actions

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à dix millions neuf cent vingt-huit mille cent quarante-huit Euros quarante-neuf Cents (€ 10.928.148,49), divisé en vingt-six mille quatre cent cinquante et un (26.451) actions de catégorie A et soixante et un mille sept cent dix-neuf (61.790) actions de catégorie B sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et restent nominatives.

L'actionariat est obligatoirement inscrit dans un registre d'actions.

Ce registre est tenu conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il est conservé au siège de la société et il peut y être consulté par les actionnaires à partir de la date de l'inscription.

L'inscription datée dans ce registre vaut comme preuve de la propriété de l'action ou de l'ensemble d'actions. Elle a lieu par une mention, par actionnaire, de son identité, du nombre et de la nature de ses actions, des versements réalisés, des transferts avec leur date.

Le cas échéant, la mention est reprise dans le registre que les actions n'ont pas une voix délibérative ou que le droit de vote qui est associé à ces actions est suspendu.

Si les droits de propriété concernant une action ou un ensemble d'actions sont divisés en nue-propriété et en usufruit, le nu-propriétaire (les nu-propriétaires) et l'usufruitier (les usufruitiers) sont inscrits séparément avec la mention de leur droit de propriété respectif sur l'action ou sur l'ensemble d'actions.

Si une action ou un ensemble d'actions appartient à plusieurs personnes en indivision, on indique alors quelle personne exerce vis-à-vis de la société les droits associés à cette action ou à l'ensemble d'actions.

Si les actions appartiennent au patrimoine commun qui existe entre des époux, celui des époux au nom duquel les actions sont inscrites dans le registre des actions exerce alors seul et sans l'intervention de l'autre époux tous les droits d'adhésion qui sont associés à ces actions.

Si l'exercice des droits associés à une action ou à un ensemble d'actions est suspendu ou si les actions sont légitimement déclarées nulles ou invalidées, cela est notifié dans le registre avec l'indication de la date et de la cause de la suspension ou de la nullité.

De même, dès que la société a connaissance d'accords ou de faits qui limitent le libre transfert d'une action ou d'un ensemble d'actions, comme dans le cas d'un nantissement ou de l'octroi d'une option d'achat ou de saisie, cette limitation est inscrite dans le registre.

L'inscription de l'actionnaire mentionne son adresse complète.

Les actionnaires sont dans l'obligation de communiquer par écrit à la société tout changement d'adresse.

Toutes les communications que la société a faites à l'actionnaire sont notifiées valablement en droit à l'adresse reprise dans le registre des actions.

Toute inscription dans le registre est réalisée par l'administrateur délégué ou la personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Lors de chaque inscription, un certificat est délivré à l'actionnaire en question en guise de preuve. Ces certificats ne sont pas des preuves d'actions et ils ne peuvent pas être rendus transmissibles pour un ordre ou au porteur.

### **Direction, Représentation et Contrôle**

**Art. 7.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins cinq (5) et de maximum sept (7) administrateurs, actionnaires ou non de la société, nommés par une majorité simple de l'assemblée générale, et ceci en fonction des conditions et des modalités déterminées ci-après.

Deux (2) administrateurs seront considérés, lors de leur nomination, comme étant des administrateurs de catégorie A, désignés par les actionnaires de catégorie A. Les autres administrateurs seront considérés, lors de leur nomination, comme des administrateurs de catégorie B, désignés par les actionnaires de catégorie B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs de catégorie A seront élus à la majorité des votes des actionnaires de catégorie A présents ou représentés.

Les administrateurs de catégorie B seront élus à la majorité des votes des actionnaires de catégorie B présents ou représentés.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque membre du Conseil d'Administration peut prendre congé en le communiquant par écrit au Conseil.

Si une personne morale est désignée comme administrateur, cette personne morale doit alors désigner un représentant permanent afin de la représenter dans l'exercice de ce mandat. Ce représentant fixe doit être une personne physique et un actionnaire, membre de la direction ou un travailleur de l'administrateur - personne morale.

**Art. 8. Poste vacant.** Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

L'administrateur révoqué doit obligatoirement continuer à remplir sa mission jusqu'à ce qu'on puisse raisonnablement assurer son remplacement.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission, d'une révocation ou pour une autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à la nomination définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 9. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil choisit un président parmi ses membres.

Le Conseil d'Administration se réunit après convocation par le président, aussi souvent que l'intérêt de la société le requiert et, de plus, dans les quinze jours qui suivent une demande à cet effet émanant de deux administrateurs; demande qui peut même être envoyée par fax.

Le Conseil est présidé par le président ou, en cas d'absence, par le membre du Conseil qui est désigné à la majorité simple pour présider l'assemblée.

L'assemblée est tenue au siège de la société ou à tout autre endroit, désigné sur la lettre de convocation.

**Art. 10. Prise de décision.** Le Conseil d'Administration peut seulement siéger et prendre des décisions lorsqu'au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion. En cas de suspension des votes, l'administrateur qui préside la réunion a une voix décisive.

L'administrateur qui est empêché peut, par l'intermédiaire d'une simple lettre, d'un télégramme, d'un téléfax, d'un courrier électronique ou d'un télex, donner une procuration à l'un de ses collègues du Conseil, mais seulement pour une réunion.

Cependant, un administrateur peut seulement représenter un autre membre du Conseil.

Les décisions sont inscrites dans un registre conservé à cet effet, qui est à chaque fois signé par les administrateurs présents.

Dans des cas exceptionnels, lorsque la nécessité urgente et l'intérêt de la société le requièrent, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises dans le cas d'un accord écrit unanime des administrateurs.

Toutefois, cette procédure peut ne pas être suivie pour la constatation des comptes annuels, l'utilisation du capital autorisé ou dans tout autre cas qui est exclu par les statuts.

Les décisions sont prises à la majorité simple, à l'exception de ce qui est stipulé ci-après à l'article 13.

**Art. 11. Salaire - Tantièmes.** Officiellement, aucun salaire n'est prévu, et aucun avantage en nature n'est prévu pour l'exercice de la mission d'administrateur.

Cependant, une rémunération peut leur être attribuée, par décision de l'assemblée générale qui stipule clairement pour quels administrateurs et pour quelle période, sous réserve des indemnités de leurs frais, rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale et qui est imputée dans les frais généraux de la société.

**Art. 12. Direction interne - Limites.** Le Conseil d'Administration est compétent pour exécuter toutes les opérations de gestion interne qui sont nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet de la société, à l'exception des actions pour lesquelles seule l'assemblée générale est compétente en fonction de la loi.

Dès que et aussi longtemps que les administrateurs forment un collège, les obligations qui découlent de l'administration collégiale, à savoir la concertation, la direction et le contrôle s'appliquent à eux.

**Art. 13. Compétence de représentation externe.** Si cinq ou plusieurs administrateurs sont désignés, le Conseil d'Administration représente, en tant que collège, la société dans toutes les actions dans et en dehors de la justice. Il agit avec la majorité de ses membres.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances, en ce inclu dans les actes de justice, (a) par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un doit être de catégorie A et l'autre de catégorie B, ou (b) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou encore (c) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Si la société exerce un mandat (gérant, administrateur, membre d'un comité directeur, liquidateur) dans une autre société, elle est alors uniquement valablement représentée dans l'exercice de ce mandat par le représentant fixe désigné à cette fin.

**Art. 14. Communication de la nomination ou de la fin de fonction des administrateurs.** La nomination des membres du Conseil et la fin de leur fonction sont communiquées par un dépôt dans le dossier de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg d'un extrait de la décision de nomination, et d'une copie de cet extrait destinée à être publiée aux annexes au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 15. Comité directeur - Gestion journalière - Comité d'audit - Comités consultatifs - Mandats particuliers.**

a/ Comité directeur

Le Conseil d'Administration peut composer un comité directeur dont les membres sont choisis dans et en dehors du Conseil. Les compétences à transférer au comité directeur peuvent être toutes les compétences d'administration, à l'exception des compétences d'administration qui peuvent avoir un rapport avec la politique générale de la société ou avec des actions qui sont réservées au Conseil d'Administration, sur la base de dispositions légales. Lorsqu'un comité directeur est désigné, le Conseil d'Administration est chargé du contrôle sur ce comité.

Le Conseil d'Administration détermine les conditions pour la nomination des membres du comité directeur, leur licenciement, leur rémunération, leurs éventuelles indemnités de licenciement, la durée de leur mission et la méthode de travail.

b/ Gestion journalière

La gestion journalière et la compétence de représentation à ce niveau peuvent être confiée à une ou plusieurs personnes (membres ou non du Conseil d'Administration) qui agissent en tant qu'organe de la société.

Le Conseil d'Administration désigne la personne (les personnes) chargée de la gestion journalière et détermine les conditions de sa nomination.

c/ Comités d'audit - comités consultatifs

Au sein du Conseil d'Administration, on peut procéder à la constitution de (i) un comité d'audit qui est notamment chargé d'un contrôle permanent sur les dossiers finis du commissaire et (ii) d'un ou de plusieurs comités consultatifs, dont le Conseil d'Administration décrit la composition et les missions.

d/ Mandats particuliers

L'organe qui représente la société conformément aux articles précédents peut désigner des délégués de la société. Seuls les mandats particuliers et limités à certains actes juridiques ou à une série d'actes juridiques déterminée sont permis. Les délégués engagent la société, dans la limite du mandat qui leur est accordé, sous réserve de la responsabilité des administrateurs en cas de mandat exagéré.

**Art. 16. Intérêt contradictoire.** Lorsqu'un administrateur a un intérêt de nature patrimoniale direct ou indirect qui est contraire à une décision ou à une action qui ressort de la compétence du Conseil d'Administration, il doit le communiquer aux autres administrateurs avant que le Conseil d'Administration ne prenne une décision.

De plus, on agit conformément aux prescriptions légales en la matière.

**Art. 17. Contrôle.** Le contrôle sur la situation financière, sur les comptes annuels et sur la régularité des opérations est confié à un ou plusieurs commissaires, choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, qui sont nommés pour un délai maximal de six ans par l'assemblée générale, qui détermine également leur rémunération.

**Art. 18. Indemnités du commissaire (des commissaires).** Une rémunération fixe est attribuée au commissaire (aux commissaires) dont le montant est déterminé par décision de l'assemblée générale au début de sa mission, pour la durée de celle-ci. Ce montant peut seulement être modifié avec l'accord des parties. En dehors de cela, les commissaires ne peuvent recevoir d'avantages de la société, sous quelque forme que ce soit.

### Assemblée générale

**Art. 19. Assemblée générale ordinaire, Particulière et Extraordinaire - Compétence.** L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée assemblée annuelle, doit être convoquée chaque année le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Une assemblée générale particulière peut être convoquée à tout moment pour délibérer et prendre des décisions à propos de toute question qui ressort de sa compétence et qui n'implique pas une modification des statuts.

Une assemblée générale extraordinaire peut également être convoquée à tout moment afin de délibérer et prendre des décisions à propos d'une modification des statuts.

Pour autant que cela soit permis par la loi, les actionnaires peuvent également prendre des décisions dans le cadre d'une approbation écrite unanime.

**Art. 20. Lieu de l'assemblée - Compétence.** Les assemblées générales ordinaires, particulières et extraordinaires sont tenues au siège de la société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation.

Les assemblées générales ordinaires et particulières sont compétentes pour délibérer et prendre des décisions concernant: la nomination et la révocation des administrateurs et des commissaires, la constatation du salaire des administrateurs et les indemnités pour les commissaires, la requête de la société contre les administrateurs et les commissaires, l'octroi d'une quittance, la constatation des comptes annuels, la destination des bénéfices disponibles.

De plus, l'assemblée générale est compétente pour délibérer et prendre des décisions dans toutes les questions qui ressortent de la compétence des autres organes, lorsque ces organes sont dans l'impossibilité de prendre une décision.

L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter des modifications dans les statuts et, notamment, pour prendre des décisions de dissolution de la société ou de modification de sa durée, d'augmentation ou de diminution du capital social, d'émission d'obligations convertibles avec un droit préférentiel, de fusion avec une ou plusieurs sociétés, et de division, de modification de l'objet de la société, d'apport de généralité et de transformation de la société en une société avec une autre forme juridique.

**Art. 21. Convocation - Compétence - Obligation.** Le Conseil d'Administration et chaque commissaire pris individuellement peuvent convoquer aussi bien une assemblée générale ordinaire (assemblée annuelle) qu'une assemblée générale particulière ou une assemblée générale extraordinaire. Ils doivent convoquer l'assemblée annuelle le jour déterminé par ces statuts.

Le Conseil d'Administration et les commissaires sont dans l'obligation de convoquer une assemblée générale particulière ou une assemblée générale extraordinaire lorsqu'un ou plusieurs actionnaires, qui représentent seuls ou ensemble un dixième (1/10) du capital de la société, le demandent.

**Art. 22. Convocation - Communication de participation.** La convocation à l'assemblée générale a lieu de la manière qui est prescrite par la loi.

Sept jours avant la date de l'assemblée, les détenteurs des actions nominatives ou leurs représentants doivent donner connaissance de leur intention de participer à l'assemblée par une simple lettre, qui doit être adressée au siège de la société. Les détenteurs d'actions au porteur doivent également déposer ces actions sept jours avant l'assemblée au siège de la société ou après de l'organisme (des organismes) désigné dans la convocation. Les administrateurs sont dispensés de ces formalités.

Le respect de ces formalités ne peut pas être exigé, si aucune communication n'est faite à ce sujet dans la convocation à l'assemblée. L'assemblée générale peut seulement prendre des décisions valables si elle a été régulièrement convoquée, ou si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se déclarent d'accord à l'unanimité avec l'ordre du jour.

**Art. 23. Représentation des actionnaires.** Sous réserve des règles de la représentation légale et, notamment, de la représentation mutuelle des époux, chaque actionnaire peut être représenté à l'assemblée par un délégué (actionnaire ou non), détenteur d'un mandat écrit, à condition que lui-même ou le délégué ait rempli les formalités stipulées dans le cadre des statuts afin de pouvoir être autorisé à participer à l'assemblée.

**Art. 24. Ajournement de l'assemblée.** Le Conseil d'Administration a le droit, pendant la séance, de reporter une seule fois de trois semaines la décision concernant l'approbation des comptes annuels, lors de chaque assemblée ordinaire, particulière ou extraordinaire, sauf si l'assemblée est convoquée à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires, qui représentent au moins un dixième (1/10) du capital, ou par les commissaires.

Ce report ne porte pas préjudice aux autres décisions prises, sous réserve d'une décision contraire de l'assemblée générale à ce sujet. L'assemblée suivante a le droit de constater définitivement les comptes annuels.

**Art. 25. Droit de vote.** Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, l'exercice du droit de vote est suspendu pour ce qui ne concerne pas les actions versées, aussi longtemps que les versements exigibles et qui peuvent être demandés correctement ne sont pas faits. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix; sous réserve des exigences de présence et de majorité plus strictes imposées par la loi dans certains cas.

**Art. 26. Procès-verbal.** Un procès-verbal est établi pour chaque assemblée générale, pendant l'assemblée.

Le procès-verbal des assemblées générales ordinaires et des assemblées générales particulières sont consignés par le secrétaire sous la direction du président dans un registre destiné à cet effet et sont signés à la fin de l'assemblée par le secrétaire et par le président, ainsi que par les actionnaires qui le demandent.

Pour chaque assemblée générale extraordinaire, qui doit se tenir devant un notaire, un procès-verbal authentique est établi.

**Art. 27. Usufruit sur les actions.** Si une action est chargée d'un usufruit, le droit de vote qui est associé à cette action est alors exécuté par l'usufruitier.

**Art. 28. Assemblée générale extraordinaire - Modification des statuts.** L'assemblée générale extraordinaire doit être tenue devant un notaire; elle peut délibérer et prendre des décisions à propos d'une modification des statuts proposée seule ou d'une manière légitime, lorsque ceux qui participent à l'assemblée représentent au moins la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour en ce qui concerne les décisions, peu importe le nombre d'actions présentes ou représentées.

Une modification des statuts est alors seulement autorisée, lorsque la proposition a obtenu deux tiers (2/3) des voix associées aux actions présentes.

### Comptes annuels - Répartition des bénéfices

**Art. 29. Exercice social - Comptes annuels.** L'exercice financier de la société commence le premier janvier et se clôture le trente-et-un décembre.

À la fin de chaque exercice financier, la comptabilité est clôturée et le Conseil d'Administration réalise l'inventaire, établi les comptes annuels et le rapport annuel, conformément aux prescriptions légales.

Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte des résultats et l'explication, ils forment un ensemble.

**Art. 30. Destination du résultat - Réserve.** L'assemblée générale dispose, sur proposition du Conseil d'Administration, de la destination du résultat. Les bénéfices, tels qu'ils ressortent du compte des résultats, peuvent seulement être attribués tout en tenant compte des prescriptions légales concernant l'utilisation de la réserve légale et la constatation du montant entrant en considération pour les versements, conformément aux dispositions légales applicables.

Le Conseil d'Administration détermine le moment et la méthode de paiement des dividendes.

Après les prélèvements prescrits au profit de la réserve légale, si le capital est partiellement déjà amorti, un dividende sera attribué aux actions qui ne sont pas payées pour un montant du double de ce qui sera attribué aussi bien aux actions qui sont payées qu'aux actions qui ne sont pas payées, tout ceci étant calculé par action et pour autant que l'assemblée générale ne décide pas de réserver les bénéfices.

**Art. 31. Dividende intermédiaire.** La compétence est attribuée au Conseil de verser des dividendes intermédiaires, tout en tenant compte des prescriptions légales.

### Réunion de toutes les actions dans une main - Dissolution - Liquidation

**Art. 32. Réunion de toutes les actions dans une main.** La réunion de toutes les actions en une main n'entraîne pas comme conséquence que la société est dissoute de plein droit ou de manière judiciaire.

L'actionariat unipersonnel de la société doit être rendu public par un dépôt d'un document dans lequel la donnée est communiquée, en indiquant la date à partir de laquelle les actions appartiennent à un seul actionnaire et l'identité de ce dernier.

Le seul actionnaire exerce la compétence attribuée à l'assemblée générale. Il ne peut pas transmettre cette compétence.

Le seul actionnaire mentionne les décisions, qu'il prend lors de l'assemblée générale dans un registre qui est conservé au siège de la société.

Il écrit les accords qu'il conclut entre la société et lui-même dans un document qui doit être déposé avec les comptes annuels.



Cette obligation ne s'applique pas pour les opérations courantes qui ont lieu en vertu des circonstances normales.

**Art. 33. Dissolution.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Elle peut également être dissoute par une décision judiciaire.

**Art. 34. Nomination des liquidateurs.** L'assemblée générale de la société dissoute peut désigner et révoquer à tout moment et à la majorité simple des voix un ou plusieurs liquidateurs.

Si aucun liquidateur n'est désigné, alors, les administrateurs qui sont en fonction au moment de la dissolution deviennent des liquidateurs de plein droit.

**Art. 35. Compétences des liquidateurs et Méthode de liquidation.** Les liquidateurs sont compétents à exécuter toutes les opérations mentionnées dans la loi, sauf si l'assemblée générale en décide autrement à la majorité simple des voix.

Après le paiement de toutes les dettes, charges et frais de la liquidation ou après la consignation de l'argent nécessaire pour y satisfaire, les liquidateurs partagent l'actif net, en argent ou en titres, entre les actionnaires, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

### Dispositions générales

**Art. 36. Choix du lieu de résidence.** Chaque administrateur, membre du comité directeur, administrateur journalier et liquidateur domicilié à l'étranger choisit, pour la durée de sa mission, son lieu de résidence au siège social de la société, où les assignations et les notifications concernant les affaires de la société et la responsabilité pour sa direction peuvent valablement lui être envoyées à l'exception des convocations qui auront lieu conformément à ces statuts.

Les associés sont dans l'obligation de communiquer à la société tout changement du lieu de résidence. À défaut de communication, on considère qu'ils ont choisi d'établir leur lieu de résidence au niveau de leur lieu de résidence antérieur.

**Art. 37.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de désigner comme administrateurs de catégorie A, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2014:

- la société privée à responsabilité limitée TULUM, dont le siège social est sis à te 3090 Overijse, Teniersdreef 29, numéro d'entreprise 0865.316.214, avec comme représentant permanent Monsieur Florent SCHMID, domicilié à 3090 Overijse, Teniersdreef 29, numéro de registre national 710305 013 88

- la société privée à responsabilité limitée WORLDWIDE SALES & MARKETING, dont le siège social est sis à B-3320 Meldert, Meerstraat 48, numéro d'entreprise 0463.331.089, avec comme représentant permanent Monsieur Yves MICHEL, domicilié à B-3320 Meldert, Meerstraat 48, numéro de registre national 650927 411 13.

L'assemblée générale décide de désigner comme administrateurs de catégorie B, leur mandat prenant fin à l'assemblée générale de 2014:

- la société en commandite par actions VANVUCHELEN & Co, dont le siège social est sis à 8340 Damme-Sijsele, Bruggesteeweg 20, numéro d'entreprise 0462.572.313, avec comme représentant permanent Monsieur Jan Marie VANVUCHELEN, domicilié à 8340 Damme-Sijsele, Bruggesteeweg 20, numéro de registre national 430824 115 27.

- la société anonyme PETE-INVEST, dont le siège social est sis à 8340 Damme-Sijsele, Bruggesteeweg 32, numéro d'entreprise 0448.377.154, avec comme représentant permanent Monsieur Willy VERHAEST, domicilié à 8340 Damme-Sijsele, Bruggesteeweg 32, numéro de registre national 460201 4127

- la société en commandite par actions GAVEL, avec siège social à B-9250 Waasmunster, Pater Christophestraat 36, avec comme représentant permanent Monsieur Jacobus STUYCK, domicilié à B-9250 Waasmunster, Pater Christophestraat 36.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. FUNCK, J.-P. FRANK, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 mai 2010. Relation: ECH/2010/646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010054242/407.

(100068600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2010.

**Entreprise de Construction et de Génie Civil Ben Scholtes SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 27.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055654/10.

(100056135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Dairy Group S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 101.898.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2010055657/11.

(100056055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Dosantos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOSANTOS INVESTMENTS S.à r.l.*

Référence de publication: 2010055655/10.

(100056255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Diajewel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.368.

Nomination des représentant permanents des administrateurs de La Société:

1) suite aux résolutions de la Société Manacor (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Franciscus W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) suite aux résolutions de la Société Mutua (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays Bas, demeurant à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) suite aux résolutions de la Société Fides (Luxembourg) S.A., administrateur de La Société, la personne suivante a été nommée représentant permanent:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*DIAJEWEL S.A.*

*Manacor (Luxembourg) S.A.*

*Administrateur*

*Signatures*

Référence de publication: 2010056637/25.

(100056861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**D’Pettener Schlesserei S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7463 Pettingen, 3, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 104.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055658/10.

(100056115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Coralis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 85.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055660/9.

(100056276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Compagnie Nicosie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.446.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055661/9.

(100056243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Compagnie des Trois Collines S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.546.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055662/9.

(100056404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Raiffeisen Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 46, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 49.848.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 22 avril 2010*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs venu à échéance. Et renomme comme Administrateurs:

Messieurs:

- Paul Lauterbour, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Jacques Mangen, demeurant professionnellement au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Guy Hoffmann, demeurant professionnellement au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Ernest Cravatte, demeurant professionnellement au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- John Bour, demeurant professionnellement au 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015;

- L'Assemblée nomme BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulles, L-2013 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010056684/27.

(100057320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**CF Fund Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.316.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055664/10.

(100056504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**BLUE LOTUS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.304.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055666/9.

(100056242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**BD Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.930.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055667/10.

(100056312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Immowest Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 125.553.

EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'associé unique en date du 12 avril 2010, il a été décidé d'accepter avec effet au 12 avril 2010 les démissions de M. Thomas Hetz et de M. Ronny Connerth en tant que gérants de la Société, et de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- avec effet au 19 avril 2010 Mag. Robert Puhr, né le 23 octobre 1961, à Vienne (Autriche), demeurant professionnellement à Hietzinger Kai 131, A-1130 Vienne (Autriche) et,

- avec effet au 12 avril 2010 Mag. Andreas Ratzinger, né le 29 novembre 1966, à Vienne (Autriche), demeurant professionnellement à Hietzinger Kai 131, A-1130 Vienne (Autriche).

De sorte que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mag. Andreas Ratzinger

- Mag. Robert Puhr

- M. Guy Schroeder

- M. Luc Schmitt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010056648/25.

(100057381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**BCF II Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.463.

---

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055668/10.

(100056348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**BCF II Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.463.

---

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055669/10.

(100056347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**BCF II Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.463.

---

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055670/10.

(100056346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Barrister Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.108.

---

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055671/9.

(100056403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Gianni Bulgari International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.389.

---

*Extraits des résolutions prises lors du conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 15 mars 2010, il a été décidé de:

- prendre note du changement de l'adresse de l'administrateur et administrateur délégué Monsieur Gianni BULGARI, qui est la suivante:

14, Promenade S. Antoine, CH-1204 Genève, Suisse.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Pour *GIANNI BULGARI INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010055765/15.

(100056450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Ardath S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.221.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *ARDATH S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010055672/11.

(100056193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Archid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.086.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055673/10.

(100056147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Andmar s. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2221 Luxembourg, 345, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 42.725.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010055674/10.

(100056573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**State Street Global Advisors Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.816.

---

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2010, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

M. Gregory Ehret

M. Carl Bang

Mrs. Susanne van Dootingh

M. Michael Karpik

Est renommée réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 avril 2010.

*Pour State Street Bank Luxembourg S.A.*

Signature

*Un administrateur domiciliaire*

Référence de publication: 2010055711/20.

(100056780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Day Time S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 108.827.

—  
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de l'administrateur, Monsieur Luigi ZANETTI, est dorénavant à CH-6901 Lugano, via Curti, 5.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010055769/14.

(100056575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Alsages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.477.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055675/9.

(100056241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Albabe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.387.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055676/9.

(100056402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Anh-My S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.093.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010055677/10.

(100056654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 2.848.167,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.894.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance a décidé en date du 13 avril 2010 de transférer le siège social de la Société, du 174 route de Longwy, L- 1940 Luxembourg au Le Dôme, entrée C, 2<sup>ème</sup> étage, 2, avenue Charles de Gaulle à L- 1653 Luxembourg.

L'associé unique a décidé en date du 13 avril 2010 de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, au poste de gérant de catégorie B, la société Halsey Sàrl ayant son siège social au 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B50984.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055791/15.

(100056421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Juridical & Corporate Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9656 Harlange, 4, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 94.137.

—  
Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010055718/10.

(100056609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Théola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 111.280.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un changement de pouvoir de signature que M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège (Belgique), gérant de la Société, ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14 rue du Marché-aux-Herbes, a désormais un pouvoir conjoint d'engager la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

*Pour Théola S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010055737/17.

(100056548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**C.K. Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 73.544.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/04/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056236/10.

(100056887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**TRM Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 139.310.

—  
Par décision du Conseil d'administration 6 avril 2010, conformément à l'article 64-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, Monsieur Jean BODONI, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

*Pour TRM EUROPE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

*Vice-President / -*

Référence de publication: 2010055738/17.

(100056556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Trafalgar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.117.

—  
Messieurs Robert PRESS et Andrew GARAI ont donné leur démission en tant que gérant A de la Société avec effet au 22 avril 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Trafalgar Capital S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010055746/13.

(100056044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Station SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 34.047.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 05/06/2009*

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 05/06/2009 que:

- Les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015:

\* Monsieur Marcel Ehlinger, demeurant à CH-1936 Verbier, chemin de Planalui, 24

\* Madame Martine Ehlinger

\* Monsieur Robert Schintgen

- Les mandats des administrateurs-délégués suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015:

\* Madame Martine Ehlinger

- Monsieur Robert Schintgen

- Le mandat du commissaire est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2015:

\* Monsieur Frank Nimax.

Fait à Windhof, le 05/06/2009.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010055747/20.

(100056471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**SEB 6 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 131.561.

—  
*Auszug aus der Niederschrift über die ordentliche Hauptversammlung der Aktionäre vom 12. April 2010*

Die Versammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., als gesetzliche Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2009/2010 wiederzuwählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010055749/11.

(100056440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Novaro Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.611.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010056271/10.

(100056937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

---

**Motorbusiness S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 219-221, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 53.075.

—  
EXTRAIT

1. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2010 les associés décident à l'unanimité de donner un pouvoir de signature aux gérants; les gérants pourront engager la société, uniquement, par leurs signatures conjointes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Les associés*

Référence de publication: 2010055761/12.

(100056583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---

**Sunlight Energy S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.432.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2010, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2010, LAC/2010/17440, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "SUNLIGHT ENERGY S.A., en liquidation volontaire", R.C.S Luxembourg Numéro B 130.432 ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 13 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2000 du 15 septembre 2007.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Référence de publication: 2010055789/20.

(100056749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.

---